



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/515
17 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 115 de l'ordre du jour

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport, qui est une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation (A/50/666/Add.7), tient compte des contributions reçues au 30 septembre 1996 et des prévisions révisées établies pour le reste de l'année.

II. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

2. Au 30 septembre 1996, 91 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, contre 82 à la même date en 1995 et 66 en 1994. Malgré cela, le montant des contributions non acquittées au budget ordinaire se chiffrait, toujours au 30 septembre 1996, à 714 millions de dollars (398 millions de dollars au titre de 1996 et 316 millions de dollars au titre des années précédentes), dont 74 % étaient dues par l'État Membre dont la quote-part est la plus élevée.

3. Les contributions non acquittées relatives aux opérations de maintien de la paix et aux tribunaux internationaux se chiffrent respectivement à 1,9 milliard de dollars et 20,5 millions de dollars, soit, au total, près de 2 milliards de dollars.

4. Au 30 septembre 1996, le montant total des contributions non recouvrées s'établissait donc à 2,7 milliards de dollars. Bien que ce chiffre soit inférieur de 165 millions de dollars à celui enregistré au 31 août de la même année, il demeure beaucoup trop élevé pour ne pas avoir d'incidences sur la situation financière et la viabilité de l'Organisation.

III. SITUATION DE TRÉSORERIE

5. La situation de trésorerie consolidée du Fonds général (budget ordinaire, Fonds de roulement et Compte spécial), qui accusait un déficit de 18 millions de dollars à fin juin et de 84 millions de dollars au 31 août, s'est encore

détériorée. Le déficit, en effet, est passé à 119 millions de dollars au 30 septembre, et ce malgré les efforts faits par de nombreux États Membres, souvent aux prises avec de graves difficultés économiques, pour s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'Organisation.

IV. PRÉVISIONS DE TRÉSORERIE : FONDS GÉNÉRAL

6. On prévoit que la situation de trésorerie consolidée du Fonds général sera encore déficitaire à la fin de 1996. Néanmoins, on compte maintenant que le solde déficitaire s'établira non plus à 243 millions de dollars, comme indiqué dans le précédent rapport, mais à 103 millions de dollars, soit 140 millions de dollars de moins que prévu. Les États-Unis d'Amérique, en effet, devraient verser quelque 213 millions de dollars au dernier trimestre 1996, soit 100 millions de dollars de plus qu'initialement prévu, et ont de plus versé un montant de 40 millions de dollars en septembre. Ce dernier montant, dont le paiement n'avait pas encore été ordonnancé par les autorités américaines et dont on ne savait pas s'il serait effectivement versé, n'avait pas été pris en compte lors de l'établissement des prévisions précédentes.

V. PRÉVISIONS DE TRÉSORERIE : OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

7. Ainsi que le Secrétaire général l'a relevé dans ses précédents rapports, il est beaucoup plus difficile d'établir des prévisions de trésorerie pour les comptes des opérations de maintien de la paix que pour le budget ordinaire. La date de mise en recouvrement des quotes-parts, le montant de celles-ci et la date prévisible des encaissements correspondants sont beaucoup plus sujets à fluctuation que ceux relatifs au budget ordinaire.

8. D'après les données dont on disposait au moment de la précédente mise à jour, l'on avait estimé que le solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix au 31 décembre 1996 se chiffrerait à 866 millions de dollars. L'on prévoit aujourd'hui qu'il sera de 795 millions de dollars, soit une diminution de 71 millions de dollars.

9. Ces dernières prévisions se basent sur des informations relatives au calendrier des versements que doivent effectuer les États-Unis. En effet, il apparaît que, sur les 266 millions de dollars attendus entre septembre et décembre 1996, 71 millions de dollars ne seront versés qu'en 1997.

10. Le Secrétaire général a été informé que les États-Unis devraient, dans le courant de l'exercice budgétaire américain qui commence le 1er octobre 1996, verser 282 millions de dollars au titre de leurs quotes-parts au budget des opérations de maintien de la paix et qu'un montant supplémentaire de 20 millions de dollars a été réservé aux situations imprévues qui pourraient surgir en Afrique, notamment au Burundi. Par ailleurs, le Secrétariat a été informé qu'un versement de 50 millions de dollars sera effectué au titre des arriérés concernant les budgets des opérations de maintien de la paix, sous réserve que certaines conditions soient remplies au regard de la législation américaine.

11. À part cela, les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions – montants qui seraient versés et États Membres effectuant ces versements – n'ont guère varié. En conséquence le Secrétaire général entend toujours rembourser, d'ici la fin de l'année 1996, un montant de 350 millions de

dollars aux pays qui fournissent des contingents. En outre, il a l'intention d'effectuer un versement spécial de 275 millions de dollars à ces mêmes pays si la Fédération de Russie verse comme prévu l'intégralité du montant de 400 millions de dollars avant la fin de l'année dont une partie (210 millions de dollars) a été reçue à ce jour. Des sommes additionnelles pourraient être remboursées aux pays qui fournissent du matériel.

12. Ces versements permettraient de ramener à quelque 700 millions de dollars les sommes dues aux États Membres à la fin de 1996 au titre des contingents et du matériel. Le Secrétaire général est résolu à abaisser ce montant le plus rapidement possible, compte tenu des impératifs de gestion.

VI. CONCLUSION

13. En l'état actuel des prévisions, le solde de trésorerie consolidé du Fonds général devrait accuser un déficit de 103 millions de dollars à la fin de l'année 1996 tandis que les comptes des opérations de maintien de la paix devraient enregistrer un solde positif consolidé de 795 millions de dollars. Le solde de trésorerie consolidé de l'Organisation s'établirait donc à 692 millions de dollars. Cela représente globalement un progrès de 69 millions de dollars, résultat net des rentrées plus importantes que prévu au titre du budget ordinaire (140 millions de dollars) et de la réduction de 71 millions de dollars des versements prévus pour 1996 au titre des opérations de maintien de la paix.

14. Bien que la situation se soit améliorée en ce qui concerne le budget ordinaire, l'Organisation doit toujours emprunter des fonds aux budgets des opérations de maintien de la paix pour assurer ses fonctions essentielles. Le montant prévu de ces emprunts au 31 décembre 1996 est tel qu'il est probable que l'on ne pourra totalement y mettre un terme en 1997. Non seulement ceci est contraire aux principes d'une saine gestion financière, mais encore le solde des comptes des opérations de maintien de la paix devrait, selon toute vraisemblance, s'amenuiser dans l'avenir immédiat, en fonction des quotes-parts que l'Assemblée générale devrait approuver. Il est clair aussi que cette crise financière chronique risque de détourner l'attention, comme c'est déjà le cas, de l'action menée pour réformer le Secrétariat et le renouveler de l'intérieur, action qu'elle continuera d'ailleurs d'entraver.

15. L'on ne peut que se féliciter de l'amélioration, aujourd'hui prévisible, de la situation, mais il importe de souligner une fois de plus que, dans l'ensemble, la situation financière de l'Organisation demeure précaire. Le montant des contributions qui demeureront non acquittées au 31 décembre 1996 sera bien trop élevé pour permettre une gestion conforme aux règles de prudence. Il est prévu en effet que les arriérés dus par les États Membres au 31 décembre 1996 se chiffreront à 2,1 milliards de dollars, dont 65 % au titre des quotes-parts des États-Unis.

16. Le Secrétaire général remercie les États Membres des efforts qu'ils font pour réduire leur dette envers l'Organisation. Il en appelle une fois de plus à tous les États Membres pour qu'ils suivent l'exemple de ceux d'entre eux, de plus en plus nombreux, qui s'efforcent de s'acquitter intégralement des obligations qu'ils ont eux-mêmes contractées envers l'Organisation.
